



# **BFT CREDIT 6 MOIS ISR**

## **Rapport annuel Septembre 2023**

### **OPCVM de BFT Investment Managers**

**Société de gestion :** BFT Investment Managers

**Sous délégué de gestion comptable en titre :** CACEIS FUND ADMINISTRATION FRANCE

**Dépositaire :** CACEIS BANK

**Commissaire aux comptes :** PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## Sommaire

	Pages
<b>Caractéristiques de l'OPC</b>	<b>3</b>
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>6</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>19</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>20</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>21</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>27</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>32</b>
Bilan Actif	33
Bilan Passif	34
Hors-Bilan	35
Compte de Résultat	37
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>38</b>
Règles et méthodes comptables	39
Evolution de l'Actif net	44
Compléments d'information	45
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	57
Inventaire	59
<b>Annexe(s)</b>	<b>67</b>
Information SFDR	68
Loi Energie Climat (LEC)	79

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## Caractéristiques de l'OPC

### Classification

Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

### Objectif de gestion

Tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres, le fonds a pour objectif de gestion d'obtenir, sur un horizon de 6 mois :

- pour la part I, une performance annuelle supérieure de 0,15% à celle de l'€ster capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum,
- pour la part E, une performance annuelle supérieure de 0,05% à celle de l'€ster capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum,
- pour la part S, une performance annuelle supérieure de 0,35% à celle de l'€ster capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum.
- pour la part R, une performance annuelle supérieure de 0,05% à celle de l'€ster capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum.
- pour la part O, une performance annuelle supérieure de 0,375% à celle de l'€ster capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum.

L'OPC a pour objectif complémentaire une volatilité ex post associée à cette performance inférieure à 0,50%.

### Stratégie d'investissement

#### Stratégies utilisées :

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'engagement et de vote.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com).

Pour sélectionner les valeurs éligibles au fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse crédit combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

En vue d'atteindre l'objectif de gestion et de sur-performer l'indice de référence, le processus de gestion s'articule autour des trois axes de valeur suivants :

- la gestion de la sensibilité du portefeuille :

Une gestion active du risque obligataire global du portefeuille à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 0,5 soit une maturité moyenne pondérée comprise entre 0 et 6 mois (ou "WAM" Weighted Average Maturity) selon les anticipations haussières ou baissières de l'équipe de gestion sur l'évaluation des taux courts de la zone euro.

Les instruments ont une maturité résiduelle maximale de 3 ans.

La durée de vie moyenne pondérée jusqu'à extension des instruments financiers (ou "WAL" Weighted Average Life) du fonds sera inférieure ou égale à 18 mois.

- la sélection des titres (approche « bottom up ») : critère de notation (« investment grade»), critères de gouvernance (transparence dans la communication financière, respect des engagements vis-à-vis des créanciers), pertinence du modèle économique de l'entreprise (part de marché, perspectives, potentiel de croissance, politique de gestion financière...), fondamentaux de l'entreprise (ratios de liquidité et de solvabilité, solidité des marges, génération de « free cash flows », rentabilité des fonds propres).

- la sélection de titres d'Etat et de titres de crédit sur la base de l'analyse extra-financière.

## Séquencement des étapes du processus d'investissement

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives:

La première étape repose sur la constitution d'un univers d'émetteurs éligibles pour le fonds qui ne retient que les émetteurs dont la note ESG s'avère positive (émetteurs notés de A à D sur une échelle de A, meilleure note, à G, moins bonne note) afin d'éviter un risque financier et de réputation.

La deuxième étape consiste à évaluer le risque de crédit des émetteurs éligibles en s'appuyant sur l'équipe des analystes crédit d'Amundi Asset Management, et leurs recommandations au travers des notations internes ainsi que sur la propre analyse de crédit et des marchés de BFT IM. La vue fondamentale se base sur le profil de l'entreprise (positionnement géographique, sectoriel...) et les risques financiers (les prévisions de croissance, de marge, les ratios d'endettement, la génération de flux...).

La troisième étape est la construction du portefeuille basée sur une sélection des notes ESG les plus favorables, respectant une haute qualité de crédit des instruments sélectionnés. Cette vue est associée à une étude de la valorisation de marché en absolu et en relatif par rapport aux comparables sectoriels et aux émetteurs ayant la même note.

## Profil de risque

Les risques encourus par les porteurs de parts sont les suivants :

### Risque de perte en capital :

Le fonds n'offrant aucune garantie en capital, ni protection, les fluctuations de marché peuvent l'amener à ne pas restituer la totalité du capital investi.

### Risque de crédit :

Il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou public ou de défaut de ce dernier. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

### Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire de l'OPCVM repose sur l'anticipation de l'évolution du marché du crédit. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## **Risque de liquidité :**

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

## **Risque de taux :**

Il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

## **Risque de contrepartie :**

L'OPCVM a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPCVM à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

## **Risque lié aux arbitrages (accessoire) :**

L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

## **Risque de change (résiduel) :**

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) d'une devise par rapport à l'euro, pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative.

## **Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) :**

L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre et/ou de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

## **Risque juridique :**

L'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

## **Risque en matière de durabilité :**

Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

***Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur.***

## Compte rendu d'activité

Octobre 2022

Tandis que l'envolée des prix aux Etats-Unis ralentie pour le troisième mois consécutif tout en se maintenant à un niveau élevé (+8,2% en g.a. pour le mois de septembre), la poussée inflationniste en Europe continue son ascension (+10,7% en g.a. en octobre). Afin de poursuivre sa lutte contre l'inflation, la BCE a décidé, lors de son comité d'octobre d'une troisième hausse des taux (75 pbs) en 2022, portant ainsi son taux de dépôt à 1.50%. Ce bras de fer contre une inflation toujours élevée continue également de l'autre côté de l'Atlantique. Ainsi, les responsables de l'institution américaine font savoir que de nouvelles hausses des taux devraient être appliquées afin de ramener l'inflation à 2% malgré la conjoncture mitigée. En effet, les enquêtes ISM auprès des directeurs d'achats témoignent en octobre d'une stagnation de l'industrie et d'une résilience des services qui se répercute sur le marché de l'emploi. Les résultats du T3 sont plutôt bien accueillis par le marché : 80% de bonnes surprises sur les ventes sur fond de faiblesse de l'euro. Pour les profits, 60% de publications battent les estimations du marché et 34% déçoivent. Dans ce contexte d'incertitudes économiques, les taux ont été très volatiles ce mois-ci. Ainsi le taux 10 ans allemand a évolué entre 1.85% et 2.40%. Celui-ci a clôturé à 2,15% (+4 pbs) et le taux 2 ans allemand à 1,94% (+18 pbs). La courbe des taux a ainsi poursuivi son aplatissement. Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate 1-3Y Index) a connu un écartement à 99 pb (+14 pb). Le marché primaire a été actif avec 20 Mds € d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro (vs 25 Mds € en septembre). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de -0,02% (part I), marquée par la remontée des taux courts et l'écartement des spreads de crédit. La sensibilité crédit du fonds a été augmentée à 0,79. La sensibilité au taux du portefeuille a été légèrement rehaussée à 0,22. Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG en privilégiant les émetteurs de la catégorie A et BBB+ (Thales, Vattenfall, Santander, Airbus, Natwest Group, Bank of America .). La note globale ESG du fonds est «C».

Novembre 2022

La hausse des marchés amorcée en octobre se poursuit en novembre. Le scénario dégradé jusque-là envisagé par les agents cède le pas à celui d'une contraction de l'activité de faible amplitude en 2023 et un ralentissement du resserrement de la politique monétaire induit par une décélération marquée de l'inflation. Les taux de rendement des obligations d'Etat à 10 ans abandonnent 37bp aux Etats-Unis et 21 pbs en Allemagne. Cette dynamique est majoritairement imputable à une baisse générale des taux réels aux Etats-Unis et en Zone Euro sur le mois. En dépit de chiffres d'inflation encourageants de part et d'autre de l'Atlantique portés par un reflux des prix de l'énergie, la lenteur de la normalisation des variations des indices des prix fait redouter aux banques centrales un régime durablement inflationniste et supérieur à leur cible. Réorganisations des chaînes de valeur, risques géopolitiques, contraintes sur l'offre (de biens, de services et de travail) poussent les institutions centrales à demeurer prudentes face aux premiers signes de ralentissement des indices de prix, notamment de production. Leur communication récente, par la voix du président de la réserve Fédérale J. Powell ou les propos tenus par P. Lane et I. Schnabel, membres du directoire de la BCE, pointent du doigt la persistance de la composante demande comme moteur inflationniste. La réaction des entreprises et des ménages face à cet environnement et leurs anticipations constituent par ailleurs l'enjeu principal afin de ne pas voir de spirales s'enclencher ; l'inertie des pénuries de main d'œuvre et de matériel déterminera l'amplitude de la remontée des taux directeurs et leur maintien dans les territoires restrictifs. La conjonction du resserrement monétaire, de la dégradation des revenus réels ainsi que de la dissipation du rattrapage post-covid interrogent sur la résilience des économies. Les enquêtes auprès des directeurs d'achats révèlent que la Zone Euro s'inscrit durablement en territoire de contraction tandis qu'aux Etats-Unis le ralentissement des indicateurs ISM quant à eux toujours en territoire d'expansion nous mène dans une dynamique similaire. Parallèlement, les dépenses gouvernementales engagées, au titre de l'absorption du choc énergétique en Europe, mais plus largement des différents plans d'investissement de transition annoncés soutiennent la demande, au risque de s'ajouter aux tensions inflationnistes déjà présentes dans les économies. Dans ce contexte d'incertitudes économiques, les taux ont été très volatiles ce mois-ci. Ainsi le taux 10 ans allemand a clôturé à 1,93% (-21 pbs) et le taux 2 ans allemand à 2,13% (+19 pbs). La courbe des taux a ainsi poursuivi son aplatissement. Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate 1-3Y Index) a connu un resserrement à 76 pb (-23 pb). Le marché primaire a été actif avec 27 Mds € d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,46% (part I), poussée par le resserrement des spreads de crédit qui a partiellement compensé la remontée des taux courts.

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (à 0,80 environ). La sensibilité au taux du portefeuille a été légèrement abaissée à 0,17. Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG en privilégiant les émetteurs de la catégorie A et BBB+ (UBS, Enel, SG, OP Corporate, ING, KBC.). La note globale ESG du fonds est «C».

## Décembre 2022

Le mois de décembre met fin à une dynamique positive observée sur les marchés durant le dernier trimestre de l'année. Le scénario pessimiste jusque-là envisagé par les agents quant à la croissance 2023 cède le pas à celui d'une contraction de l'activité de faible amplitude. Dans ce cadre, l'anticipation d'un éventuel ralentissement de la hausse des taux directeurs affaiblit face à la détermination des banques centrales à maintenir les conditions de financement des agents dans des territoires plus que restrictifs. En effet, les décisions de politique monétaire annoncées en milieu de mois par J. Powell puis C. Lagarde laissent peu de doute quant à la dynamique de court terme du resserrement monétaire, même si un déphasage semble néanmoins peu à peu s'instituer dans la dynamique de trajectoire, notamment aux Etats-Unis. La FED est amenée à adopter une posture de plus en plus attentiste face aux répercussions potentielles de son action. Les enquêtes de la FED sur les conditions d'attribution d'emprunts pour les entreprises et les ménages pointent une tension accrue conformément au virage monétaire restrictif entrepris. La dynamique des prix des composantes énergétiques et des biens manufacturés tend à s'atténuer, entraînant une décélération pour un cinquième mois consécutif de l'indice des prix à la consommation (+7.1% en g.a. en novembre). En revanche, la résilience de l'emploi où le déséquilibre entre offre et demande continue de tendre ses anticipations en termes de dynamiques salariales la détournera toutefois d'un discours accommodant. Le rapport sur l'emploi publié par le BLS indique en effet un taux de chômage toujours en deçà de son niveau structurel (3.7% vs. 4.4%). En Europe, la prise de parole de la présidente du directoire de la BCE laisse peu de doute quant à sa posture résolue de combattre toute inflexion dans les anticipations de resserrement. La spirale salariale couplée à un déficit de productivité dans un contexte de destruction de potentiel de croissance issue du choc énergétique inquiètent la BCE. Les pressions inflationnistes endogènes à l'économie de la Zone Euro amplifiées par des soutiens budgétaires massifs de protection des consommateurs et des entreprises, parachèvent les angoisses des tenants de l'orthodoxie monétaire au sein du directoire. La réouverture progressive de la Chine semble quant à elle être à double tranchant pour la Zone qui entrevoit une normalisation accélérée de ses chaînes de valeur mais également une menace potentielle quant à son approvisionnement énergétique dont l'effort de substitution à la source russe n'est pas encore durablement assuré. Cet horizon dégradé du point de vue de la BCE s'inscrit par ailleurs dans un contexte conjoncturel qui tend à montrer une certaine résilience de la Zone tant du point de vue de l'emploi que de la production. Bien que l'effet de rattrapage provoqué par la réouverture totale des économies de la Zone s'estompera en 2023 (celui-ci ayant joué un rôle majeur dans la croissance de la Zone en 2022 : +3.4%), l'excès d'épargne accumulé depuis le covid, un marché de l'emploi résilient et l'impact des plans d'investissement NextGen EU aux multiplicateurs incertains peuvent servir de support en 2023. Le mois de décembre a donc constitué un rappel de la détermination des banques centrales à lutter face aux risques de persistance de l'inflation. Ceci constitue également un avertissement pour le marché qui ne doit pas altérer la transmission de la posture monétaire de la Banque centrale à l'économie réelle. Dans ce contexte, les taux ont enregistré une hausse importante sur l'ensemble de la courbe obligataire : le taux 10 ans allemand a clôturé l'année à 2,57% (+ 64 pbs) et le taux 2 ans allemand à 2,76% (+63 pbs). Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate 1-3Y Index) a connu un resserrement à 59 pb (-17 pb). Le marché primaire a été traditionnellement peu actif en fin d'année avec seulement 0,7 Mds € d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro lancées en décembre. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,26% (part I), poussée par le resserrement des spreads de crédit qui a partiellement compensé la remontée des taux courts. La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (à 0,80 environ). La sensibilité au taux du portefeuille reste également stable à 0,17. Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG en privilégiant les émetteurs de la catégorie A et BBB+ (Santander, Vonovia, Arval, Sparebank, Essity.). La note globale ESG du fonds est «C».

## Janvier 2023

Un flux de données macroéconomiques et d'interventions de décideurs d'institutions centrales a poussé le marché, en janvier, à pondérer les risques extrêmes du scénario d'activité globale dans le sillage de la réouverture de l'économie chinoise et de l'éloignement de la crainte associée à un rationnement énergétique européen durant l'hiver. Dans ce contexte, les indices S&P 500 et Eurostoxx 600 affichent une performance respective de 6,2% et 6,7% sur le mois. Les taux de rendement des obligations d'Etat US et Allemand à 10 ans cèdent quant à eux 30 pb. et 31 pb. Ces mouvements sont attribuables à une baisse des taux réels qui entraînent également un resserrement des spreads de crédit aux Etats-Unis et en Zone Euro. En effet, les

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

estimations préliminaires de croissance de la valeur ajoutée aux Etats-Unis et en Zone Euro pour le quatrième trimestre ont surpris le consensus à la hausse. L'économie américaine croît de 2,9% sur le trimestre en rythme annualisé, où comportement de restockage et consommation des ménages contribuent positivement. La situation du marché de l'emploi indique un déséquilibre toujours présent entre offre et demande. Celui-ci semble a priori incompatible avec l'objectif de la Réserve Fédérale de retour de l'inflation à sa cible de 2% bien qu'une décélération des salaires commence également à se dessiner. Il n'en demeure pas moins que cette pénurie de main d'œuvre constitue un support substantiel à la croissance de la demande interne pour le début de l'année 2023. Bien qu'attendue en contraction, l'économie de la Zone Euro croît de +0,1% en variation trimestrielle portée notamment par la France et l'Espagne. Ce début d'année signale la possibilité d'une absence de récession marquée dans la mesure où des supports à la croissance subsistent : le marché de l'emploi, la normalisation des chaînes de production permettant au secteur manufacturier de répondre à un carnet de commandes fourni et la situation financière saine des ménages et des entreprises. Dans ce contexte, les taux ont enregistré une détente sur l'ensemble de la courbe obligataire : le taux 10 ans allemand a clôturé le mois à 2,29% (-15 pb) et le taux 2 ans allemand à 2,65% (-6 pb). Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate 1-3Y Index) a connu un resserrement à 55 pb (-4 pb). Le marché primaire a démarré l'année avec une activité soutenue : plus de 34 Mds € d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro et plus de 8 Mds € d'émissions lancées sur le segment HY euro. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,25% (part I), poussée par le resserrement des spreads de crédit et la baisse des taux. La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (à 0,83 environ). La sensibilité au taux du fonds a été abaissée à 0,13. Cette sensibilité se concentre sur la partie très court terme du portefeuille (< 12 mois). Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG en privilégiant les émetteurs de la catégorie A et BBB+ (RBC, Barclays, UBS, SG, Saint Gobain, LEG Immobilien, KBC.). La note globale ESG du fonds est «C».

## Février 2023

Les chiffres avancés de la conjoncture (enquêtes PMI notamment) résistent mieux qu'attendu ce qui limite les risques d'un fort ralentissement de l'économie. Toutes les prévisions économiques sont ainsi revues à la hausse, ce qui laisse le champ libre aux banques centrales pour poursuivre leur politique de resserrement monétaire. Parallèlement, les chiffres d'inflation nous montrent que celle-ci reste vigoureuse, surtout l'inflation cour qui reste sur une dynamique croissante à 5.6% (en yoy). C'est dans ce contexte que les banques centrales aux US et en Europe n'ont cessé de communiquer dans le sens d'une poursuite de leur politique restrictive. De leur côté les marchés n'ont cessé de réviser à la hausse leur anticipation de hausse de taux de la BCE sur 2023. Ces anticipations ont nettement augmenté (140 bp de hausse de taux prévus pour les mois à venir) et le pic anticipé de taux s'est déplacé vers la fin de l'année 2023. D'autre part, lors des publications de résultats, les entreprises ont affiché des bénéfices globalement en ligne avec les attentes et se sont montrées plutôt constructives pour les prochains trimestres. Enfin, dernier point et non le moindre, la réouverture de l'économie chinoise se confirme, ce qui est bien évidemment positif sur les perspectives de croissance mondiale. Dans un contexte de marché toujours très volatil, les taux 10 ans allemands ont repris leur mouvement haussier pour terminer le mois à 2.64% (+37 bp) et les taux 2 ans à 3.11% (+49 bp), rendant la courbe des taux sur la partie 2/10 ans encore plus inversée (-47 bp). Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate 1-3Y Index) a connu un très léger resserrement à 52 pb (-3 pb). Le marché primaire a été actif en février avec plus de 30 Mds € d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,17% (part I). La sensibilité crédit du fonds a été légèrement augmentée sur le mois (à 0,88 environ). La sensibilité au taux du fonds a été maintenue autour de 0,16. Cette sensibilité se concentre sur la partie très court terme du portefeuille (< 12 mois). Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG en privilégiant les émetteurs de la catégorie A et BBB+ (Volvo, SKF, Abbvie, Asahi Group, ADP, SEB, Thales, Nordea.). La note globale ESG du fonds est «C».

## Mars 2023

Le retour du spectre de l'instabilité financière et du stress bancaire systémique a marqué la réapparition de l'aversion pour le risque des investisseurs entraînant dans son sillage une baisse des taux de rendement d'obligation d'Etat aux Etats-Unis et en Europe. Derrière ce mouvement surgit une baisse des taux réels particulièrement prononcée aux Etats-Unis, signe que les intervenants de marché anticipent désormais une fin de cycle de resserrement voire un soutien monétaire plus précoce Outre-Atlantique que sur le Continent. Parallèlement, le stress bancaire apparu en mars a poussé les intervenants à s'interroger sur la compatibilité du resserrement monétaire fort et de la stabilité financière. En effet, la FDIC (fonds de garantie des dépôts fédéral), la Secrétaire d'Etat du Trésor J. Yellen et la FED sont intervenues rapidement pour éviter toute crise



# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

de confiance dans le système bancaire en mettant en place un dispositif de facilité de prêt par la Réserve Fédérale utilisé à hauteur d'environ 400 Mds \$ sur le mois. En Europe, l'Etat Suisse a précipité la fusion d'UBS et de Crédit Suisse, par une interprétation très discutable de la règle de remboursement des créanciers (3,3 Mds de CHF amenés aux détenteurs d'actions, plus de 17Mds de CHF de titres de dette subordonnée effacés). Les communications des Banques Centrales en pleine tempête bancaire sont claires : ces dernières sont bien outillées pour assurer un resserrement monétaire ordonné sans mettre en péril la liquidité interbancaire, et ramener l'inflation à sa cible. Le processus désinflationniste a bel et bien commencé aux Etats-Unis comme le confirment les publications du CPI qui affiche un huitième mois consécutif de ralentissement à 6% en g.a. pour février, le sous-jacent ralentissant également à 5.5% en g.a. La Zone Euro voit l'estimation préliminaire de la variation de l'indice des prix à la consommation marquer un net reflux à 6.6% en g.a. Les pressions dans les services et la composante alimentaire continuent cependant d'accélérer. L'inflation sous-jacente surprend à la hausse et culmine en mars à 5.7% en g.a. Le déphasage des cycles économiques entre Zone Euro et Etats-Unis et la dynamique retardée de l'inflation sous-jacente en Zone Euro laissent penser que la réaction des Banques Centrales face aux nouvelles données devra amorcer une divergence dans leur posture. La FED commence à voir se matérialiser les effets de son resserrement amorcé depuis mars tandis que la BCE elle, subit encore les réajustements nominaux (salaires/profits) incompatibles avec la cible de son mandat. Les marchés obligataires ont évolué dans un environnement très volatil avec une forte correction sur les actifs high beta. Les taux allemands ont fortement baissé pour terminer le mois à 2,28% pour le taux 10 ans (-37 bp) et à 2,67% pour le taux 2 ans (-46 bp). Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate 1-3Y Index) a connu un écartement à 52 pb (+14 pb). Le marché primaire a été moyennement actif en mars avec 22 Mds € d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro. Le stress sur les banques régionales américaines et l'épisode Crédit Suisse ont pesé sur les émissions primaires sur le mois écoulé. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,14% (part I). La sensibilité crédit du fonds est stable sur le mois (à 0,87 environ). La sensibilité au taux du fonds a été légèrement abaissée sur le mois (0,11 à fin mars). Cette sensibilité se concentre sur la partie très court terme du portefeuille (< 12 mois). Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG de qualité principalement sur le marché secondaire (Colgate-Palmolive, Heineken, Swedbank, BFCM, SBAB.). La note globale ESG du fonds reste «C».

## Avril 2023

En avril, le marché est resté très attentif aux craintes de contagion du stress bancaire tout en maintenant un certain appétit pour les actifs risqués dans une période de publication de résultats des entreprises. L'ancrage des anticipations d'inflation de moyen et long terme sur la cible des Banques Centrales conjugué à un ralentissement de la création de crédit poussent les agents de marché à penser que le pic du resserrement monétaire est en passe d'être atteint. En effet, l'impact et la rapidité de la transmission de la réduction du volume de crédit alloué à l'économie réelle restent incertains. En zone euro, l'activité économique est divisée entre le secteur industriel dont les enquêtes d'activités pointent vers un ralentissement tandis que le secteur des services affichent une demande toujours soutenue, ce qui accroît les pressions inflationnistes. Dans ce climat incertain, les Banques Centrales sont plus que jamais « data dependent » et se doivent d'évaluer la situation réunion après réunion. Cette posture est porteuse d'une forte volatilité sur les marchés des taux dans la mesure où l'interprétation macroéconomique des chiffres publiés constitue désormais l'unique indication de la posture future de politique monétaire. Parallèlement, les signaux faibles de reprise en Chine et les développements incertains du conflit en Ukraine sont de facteurs portant un risque sur la composante volatile de l'inflation. Dans ce contexte, le taux de rendement 10 ans allemand a augmenté à 2.31% à fin avril (vs 2.28% à fin mars) tandis que le taux 2 ans allemand a clôturé le mois en ligne avec fin mars à 2.67%. Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index) s'est resserré à 85 pbs (-7 pbs) tandis que le spread ASW du crédit européen High Yield (ICE BoA Merrill Euro BB-B Index) est resté flat à 320 pbs (vs 321 pbs à fin mars). Le marché primaire a été moyennement actif en avril avec 15 Mds € d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro et 4,2 Mds € sur le segment HY euro. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,33% (part I). La sensibilité crédit du fonds est stable sur le mois (à 0,87 environ). La sensibilité au taux du fonds a été légèrement remontée sur le mois (0,2 à fin avril). Cette sensibilité se concentre sur la partie court terme du portefeuille (< 12 mois). Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG de qualité principalement sur le marché secondaire (ABN Amro, LVMH.). La note globale ESG du fonds reste «C».

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## Mai 2023

Les craintes de diffusion de l'épisode de stress bancaire se sont estompées durant le mois de mai. La lutte des banques centrales face à l'inflation et la possibilité d'un atterrissage en douceur des économies sont de nouveau au centre d'intérêt des investisseurs. Les prises de parole de la Réserve Fédérale et de la BCE en début de mois semblaient indiquer initialement une divergence, la FED ayant atteint le taux pour 2023 anticipé par les membres du FOMC lors de leurs prévisions de mars (5-5.25%), a laissé entrevoir la possibilité d'une pause dans l'effort de resserrement monétaire. La FED insiste désormais sur l'impact du durcissement des conditions de financement sur les agents, amplifié par l'épisode bancaire. Le délai de transmission demeure néanmoins hautement incertain pour l'institution qui tente d'ancrer les anticipations de marché sur des niveaux de taux plus hauts et ce, pour une durée plus longue. La BCE par la voix de sa présidente a clairement signifié que le choix d'un rythme de hausse de +25 bp (après six hausses consécutives d'amplitude supérieure) ne devait en rien être associé à une pause dans le mouvement restrictif. L'institution francfortoise a également annoncé l'accélération de la réduction de son bilan par le non-réinvestissement total des tombées de coupon du programme d'achat d'actif (APP) à partir de juillet : durant le second trimestre le non-réinvestissement était plafonné à 15 Mds d'Euros par mois. Le casse-tête pour la FED et la BCE est de même nature, bien que les origines du choc inflationniste soient distinctes, la diffusion de celui-ci à l'entièreté de l'économie doit être mitigé par une réduction marquée de la demande. Et si les premiers signes de recul de l'inflation induits notamment par les composantes volatiles sont bienvenues, la vitalité de la demande constitue un risque dans le comportement visqueux de l'inflation. Les Banques Centrales sont toutefois soucieuses de défendre le scénario d'un retour de l'inflation à leur cible de 2% de façon durable en maintenant l'ancrage des anticipations de long terme (de marché, des consommateurs, des entreprises). Cet ancrage est d'autant plus difficile à réaliser que l'effet du resserrement monétaire peine pour le moment à se matérialiser. En effet, la conjoncture demeure solide pour chacune des économies. Ce dynamisme est attribuable à un fort recours à l'épargne Covid et aux perspectives d'un marché de l'emploi encore en déséquilibre. En Zone Euro, la perte de revenu réel des ménages est plus que contrebalancée par un recours à la dépense publique - à l'exception notable de l'Allemagne au premier trimestre de l'année-, au contre-choc énergétique sur les balances commerciales et un secteur des services qui bénéficie toujours d'un effet de momentum post-covid. Dans un contexte d'absence de signes tangibles de ralentissement conjoncturel marqué aux Etats-Unis et de continuel débats sur le relèvement du plafond de la dette fédérale, les taux de rendements des obligations de l'Etat fédéral montent de 44 bp sur le 2 ans et de 22 bp sur le 10 ans. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation en Zone Euro et l'entrée en récession technique de l'Allemagne ont quant à elles maintenu le taux de rendement du Bund inchangé (2,28%, soit +2 bp sur le mois). En revanche, le taux 2 ans allemand a clôturé le mois à 2,72% (+10 pb sur le mois). Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index) s'est écarté à 91 pbs (+6 pb). Le marché primaire a été très actif en mai avec 48 Mds € d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro (vs 15 Mds € en avril) et 6,8 Mds € sur le segment HY euro (vs 4,4 Mds € en avril). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,20% (part I). La sensibilité crédit du fonds est stable sur le mois (à 0,81 environ). La sensibilité au taux du fonds a été légèrement remontée sur le mois (0,25 à fin mai). Cette sensibilité se concentre sur la partie court terme du portefeuille (< 18 mois). Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG principalement sur le marché secondaire (Volkswagen, NIBC, Arval Service, Kraft Heinz Foods.). La note globale ESG du fonds reste «C».

## Juin 2023

Le mois de juin clôt un semestre où les craintes de récession semblent se reporter sur la fin de l'année 2023 voire début 2024. La résilience des économies développées - couplée à la persistance de l'inflation - accélère les mouvements d'inversion des courbes des taux. Le marché revoit par conséquent à la hausse les niveaux des taux courts qui montent de +40bps sur le 2 ans US et de +51bps sur le 2 ans Allemand en juin. Les taux de rendements plus longs croissent de +16bps pour le 10 ans US et de +12bps pour le Bund. Ces mouvements font suite à de bonnes nouvelles conjoncturelles ainsi qu'à des communications de la part de banques centrales qui, constatant le risque inflationniste de moyen-terme, durcissent leur posture à des degrés divers en fonction des économies. Le délai de la transmission de la politique monétaire à l'économie réelle demeure une énigme à ce stade. Les réunions de politiques monétaires intervenues au cours du mois ont souligné le risque pour les institutions centrales de ne pas être suffisamment restrictives dans leur lutte face à l'inflation sous-jacente, et pour contenir une demande qui bénéficie encore de supports issus de la réouverture des économies (épargne en excès, pénurie de main d'œuvre, carnets de commandes conséquents et situations bilancielles saines pour les entreprises). Le FOMC a décidé de maintenir le taux des Fed Funds inchangé à 5% - 5.25% afin de mesurer plus finement l'impact cumulé du resserrement engagé. Le taux terminal US est désormais fixé au voisinage de 5.6% d'après les DOTS. En Europe, Christine Lagarde a martelé que la BCE

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

avait encore du chemin à faire dans son mouvement de resserrement monétaire et a indiqué après une nouvelle hausse de +25bps des taux directeurs portant le taux de dépôt à 3.5%. Elle a laissé entendre que d'autres hausses étaient envisagées pour juillet et septembre. La situation est d'autant plus complexe que des trajectoires de croissance divergentes se dessinent à l'échelle de la Zone Euro où contrairement à l'Italie, l'Espagne ou la France, l'Allemagne est entrée en récession technique entraînant dans son sillage la Zone Euro dans son ensemble. Le forum de la BCE qui s'est tenu à Sintra nous a enfin démontré que le risque « de ne pas en faire assez » demeurerait plus important que de celui « d'en faire trop » au travers des voix de C. Lagarde, J. Powell et A. Bailey en dépit des conséquences potentielles sur la croissance. Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index 1-3Yrs) s'est resserré de 2 pb (à 65 pb). Le marché primaire a été actif en juin avec 26 Mds € d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro (vs 48 Mds € en mai). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,27% (part I). La sensibilité crédit du fonds a été légèrement augmentée sur le mois (à 0,85). La sensibilité au taux du fonds a été stable (0,25 à fin juin). Cette sensibilité se concentre sur la partie court terme du portefeuille (< 18 mois). Le fonds a renforcé son exposition sur le crédit IG principalement sur le marché secondaire (ALD, Asahi, Santander, Lloyds, BFCM, Daimler, KBC, BoA, Naturgy.). La note globale ESG du fonds reste «C».

## Juillet 2023

Marqué par des prises de paroles de la FED et de la BCE très attendues, le mois de juillet confirme que dans un environnement conjoncturel plus qu'incertain, le marché considère la possibilité d'un atterrissage en douceur des économies associé à un arrêt du resserrement monétaire amorcé il y a plus d'un an et demi. En effet, C. Lagarde et J. Powell sont intervenus lors des conférences de presse du mois pour nous rappeler à quel point le flux de données macroéconomiques de l'été seront cruciales dans la décision d'augmenter (ou non) les taux directeurs en septembre. Pour la FED, cette décision amorcera la dernière phase de la séquence du resserrement monétaire décrite par J. Powell il y a plus d'un an : 1) action « expéditive » pour sortir rapidement de l'accommodation monétaire, 2) mesurer le taux suffisamment restrictif pour qu'offres et demandes se normalisent à travers les marchés, 3) maintenir ce taux suffisamment longtemps pour orienter la dynamique des prix à la consommation vers la cible des institutions centrales. Cependant, la durée du maintien de la restriction monétaire constitue un casse-tête pour l'ensemble des intervenants. Force est de constater en effet que le flux de données d'activité ne pointent pour le moment pas vers un ralentissement marqué. Portée par une demande interne vigoureuse (notamment par l'investissement des entreprises), la première estimation de la croissance aux Etats-Unis de +2.4% en variation trimestrielle annualisée pointe vers une accélération de l'activité au second semestre aux Etats-Unis. Cette vigueur est attribuable à un marché de l'emploi qui se normalise encore trop lentement (3.6% de la population active, qui elle-même, ne croît plus), à des situations bilanciées tant des ménages que des entreprises robustes et à un soutien budgétaire toujours présent. En Zone Euro les estimations préliminaires de croissance au second trimestre illustrent des trajectoires divergentes à travers la l'Union monétaire. L'Italie voit sa croissance se contracter de 0.3% en variation trimestrielle et l'Allemagne ne parvient qu'à maintenir le même niveau de valeur ajoutée créée par rapport au trimestre précédent. La croissance de l'activité en Espagne et en France s'établissent cependant respectivement à +0.4% et +0.5% portant la croissance de la valeur ajoutée en Zone Euro à +0.3%. Si la demande interne semble encore porter les stigmates du choc inflationniste sur les revenus réels des ménages, l'activité dans les services parvient à contrebalancer les déceptions de l'activité industrielle fortement impactée par le ralentissement de la demande globale (la réouverture de la Chine ne tenant pas ses promesses). Le taux de chômage de la Zone demeure à un niveau historiquement bas (6.4% de la population active), les situations bilanciées sont également solides et pourraient servir de support à une croissance modérée sur le reste de l'année avec de surcroît un retour du pouvoir d'achat des ménages. Cette résistance de la conjoncture de part et d'autre de l'Atlantique s'accompagne d'une désinflation dont le moteur premier est le reflux des prix des composantes énergétiques et alimentaires. L'indice des prix à la consommation harmonisé pour la Zone Euro augmente de 5.3% en glissement annuel en juillet (niveau deux fois plus faible que le pic d'octobre 2022) mais l'indice hors composantes volatiles se maintient à 5.5% notamment par l'accélération de l'inflation dans les services. Les Etats-Unis voient également ralentir les dynamiques des prix à la consommation portés par les mêmes effets de base négatifs sur l'énergie et l'alimentaire. Le ralentissement de la composante sous-jacente (+4.8% en g.a vs un pic de 6.6% en septembre 2022) est bienvenue pour la Réserve Fédérale qui doit néanmoins composer avec une croissance des salaires toujours incompatible avec sa cible (+4.4% en g.a bien au-delà des 2% d'inflation cible). La source structurelle de l'inflation n'est pas la même de part et d'autre de l'Atlantique expliquant les limites de l'action de la BCE dans sa lutte face à l'inflation. Aussi, les mesures de l'écart de croissance par rapport au niveau du potentiel des économies nous montrent que les Etats-Unis ont bel et bien connu une surchauffe lors de la reprise post-covid, chose qui n'a pas été le cas en

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

Zone Euro. La Réserve Fédérale peut bel et bien imaginer avoir un impact sur la demande et donc l'inflation. La problématique à laquelle fait face la BCE est quant à elle de circonscrire tout effet de second tour et de défendre sa devise afin de s'immuniser face à un potentiel retour des tensions énergétiques par voie de conséquence de l'instabilité géopolitique actuelle. Comprimer la demande, dans un contexte d'une économie ayant subi plusieurs chocs d'offre successifs peut expliquer les hésitations de l'institution francfortoise quant à accroître le resserrement indéfiniment. Dans ce contexte, les taux de rendement des obligations souveraines à 10 ans s'apprécient de 14 bps pour les Etats-Unis et de 8 bps pour l'Allemagne tandis que l'obligation US à 2 ans n'augmente que de 4 bp. Ce mouvement de pentification coïncide avec des postures de Banques Centrales globalement plus attentistes espérant observer la matérialisation de la restriction monétaire dans l'économie réelle. Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index 1-3Yrs) s'est resserré de 5 pb (à 60 pb). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,42% (part I). La sensibilité crédit du fonds a été stable sur le mois (à 0,83). La sensibilité au taux du fonds a été légèrement diminuée (0,17 à fin juillet). Cette sensibilité se concentre sur la partie court terme du portefeuille (< 18 mois). Le fonds a renforcé son exposition sur le crédit IG principalement sur le marché secondaire (Lloyds, BFCM, Daimler, OP Corporate, Nordea, Leaseplan, Belfius Bank, Evonik.). La note globale ESG du fonds reste «C».

## Août 2023

Le mois d'août, caractérisé par des volumes d'échanges historiquement plus faibles que d'accoutumée, a vu les marchés se focaliser sur le grand rendez-vous estival des banquiers centraux à Jackson Hole. Celui-ci n'a fait que confirmer la posture patiente du « higher for longer », focalisée sur la publication de données macroéconomiques ultérieures afin d'orienter la politique monétaire d'ici début 2024. La décélération de l'inflation couplée à des agrégats d'activité réelle qui résistent, rassurent globalement les acteurs du marché. Sur le marché action, le S&P 500 et l'Euro Stoxx50 cèdent respectivement 1.8% et 3.1% sur le mois, marquant des craintes quant aux perspectives de croissance mondiale caractérisée par l'incertitude chinoise et des enquêtes de conjonctures globalement moroses. Par la voix de J. Powell lors de son discours à Jackson Hole, la FED insiste pour le moment sur la nécessité de mesurer l'impact cumulé du resserrement de 525bps depuis le début du cycle de resserrement monétaire. Elle ne ferme néanmoins pas la porte à des hausses ultérieures de son taux directeur et communique sur l'importance de maintenir ce niveau de taux sur une période prolongée durant 2024. C. Lagarde demeure pour sa part claire sur le besoin de contenir les pressions sur la partie sous-jacente de l'inflation de la Zone Euro dont l'économie a peut-être subi un choc durable sur sa capacité de production (détérioration des termes de l'échange). La hausse cumulée de 425bps ne serait, de ce point de vue, pas suffisante pour garantir l'ancrage des anticipations à sa cible. La décélération des prix observée depuis la fin 2022 n'est donc pas assez importante pour lever l'incertitude sur l'occurrence ou non d'une seconde vague inflationniste, qui pourrait contraindre les Banques Centrales à maintenir pour une période prolongée leur posture restrictive. L'approche « data-dependent » suggère également l'incertitude sur le scénario et les projections des institutions. D'autre part, la résilience des économies témoigne d'un retard de la transmission de la politique monétaire restrictive aux économies réelles (notamment aux Etats-Unis) malgré un renchérissement rapide des coûts de financement et une diminution des volumes d'octroi de crédit. L'incertitude concernant l'activité à court-terme demeure cependant : la résilience des marchés de l'emploi et l'inflexion du moral des consommateurs, couplés à une politique budgétaire expansionniste peuvent contrebalancer les effets néfastes de la hausse des taux d'intérêt. Les secteurs les plus sensibles à la restriction monétaire (notamment l'immobilier commercial et résidentiel) sont d'ores et déjà largement en contraction. Le secteur manufacturier voit ses nouvelles commandes se contracter mais bénéficie de carnets encore solides. Cette hypothèse de retard ou d'impact trop modéré obligerait les Banques Centrales à séquencer des phases de « stop & go » dans la hausse de leurs taux, accentuant la volatilité et mettant en risque leur crédibilité à moyen terme. Dans ce contexte, les courbes de taux de rendement souverains se sont pentifiées dans des mouvements opposés aux Etats-Unis et en Zone Euro (+15bps pour le 10 ans US vs +0.6bps pour le 2 ans US et -2.3bps pour le Bund vs -5.9bps pour le Schatz). Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index 1-3Yrs) s'est écarté de 3 pb (à 63 pb). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,30% (part I). Nous avons maintenu une gestion globalement prudente. La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (à 0,78 environ) tandis que la sensibilité taux a été augmentée (à 0,29 à fin août). Cette sensibilité se concentre sur la partie court terme du portefeuille (< 18 mois). L'obligation 2023 de Vonovia est arrivée à maturité, nous en avons profité pour renforcer l'exposition du fonds sur des émetteurs IG de bonne qualité (Publicis, Wienerberger AG, Safran). La note globale ESG du fonds reste «C».

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

Septembre 2023

Le mois de septembre a été marqué par les prises de parole de la Réserve Fédérale et de la Banque Centrale Européenne. Le conseil des gouverneurs de la BCE, par la voix de C. Lagarde, considère après une hausse de 25 bp des taux directeurs poussant le taux de dépôt à 4% avoir « atteint un niveau qui, s'il est maintenu pour une durée suffisamment longue, contribuera substantiellement au retour de l'inflation à la cible en temps opportun ». Ainsi, le cycle de resserrement cumulé (450 bps.) est en effet historiquement le plus ample. Cela peut expliquer la volonté de la BCE d'accumuler une quantité de faits et données pour analyser les tendances de l'inflation projetées, justifiant des pauses ultérieures dans le cycle de restriction monétaire. J. Powell a quant à lui volontairement décliné l'affirmation d'avoir atteint le niveau terminal, alors même que le FOMC a décidé d'effectuer une pause à cette réunion de politique monétaire maintenant le taux des Fed Funds à 5.25-5.5%. Ces tonalités divergentes s'expliquent par le jeu de projections trimestrielles qui accompagnait ces décisions. Le FOMC a globalement revu à la hausse son scénario de croissance du PIB sur 2023 et 2024 ainsi qu'à la baisse celui du taux de chômage laissant ses projections d'inflation inchangées. Le déséquilibre structurel sur le marché de l'emploi qui semble ne pas vouloir s'estomper aux Etats-Unis fait courir un risque asymétrique à la hausse sur l'inflation, dont la publication d'août a vu les effets de base énergétique disparaître et la glissement annuel de l'indice des prix à la consommation accélérer pour un second mois consécutif à 3.7%. Le retour de l'incertitude sur les matières premières énergétiques et les tensions endogènes d'une économie gravitant au-delà de son potentiel fait craindre à la Réserve Fédérale un scénario observé en 1977-1980. Les prévisions de la BCE s'orientent quant à elles vers une dégradation du scénario macroéconomique laissant présager un creux conjoncturel stagflationniste qui se prolongerait sur 2024. Au final, le scénario macroéconomique de fin d'année et le début de l'année 2024 met en lumière l'incapacité des Banques Centrales à dévier de leur posture data-dependent et amènera les agents de marché à sur-réagir au flux de données macroéconomiques comme cela a pu être le cas lors du mois de septembre, induisant une plus forte volatilité à traiter dans la plus grande prudence. Ainsi, les taux de rendement des obligations souveraines européennes affichent une trajectoire haussière : +22 pb pour le taux 2 ans (à 3,20%) et +37 pb (à 2,84%) pour le 10 ans allemand. Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index 1-3Yrs) reste stable (à 63 pb). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,31% (part I). La sensibilité crédit du fonds a été stable sur le mois (à 0,86). La sensibilité au taux du fonds a été légèrement augmentée (0,36 à fin septembre). Cette sensibilité se concentre sur la partie court terme du portefeuille (< 18 mois). Le fonds a renforcé son exposition sur le crédit IG principalement sur le marché secondaire (AT&T, Mizuho, Verizon, BoA, Citi, Thales, Daimler, SHB, Safran.). La note globale ESG du fonds reste «C».

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille BFT CREDIT 6 MOIS ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR - E (C) en devise EUR : 2,98% / 2,58% avec une Tracking Error de 0,41%
- Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR - I (C) en devise EUR : 3,15% / 2,58% avec une Tracking Error de 0,41%
- Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR - O (C) en devise EUR : 3,20% / 2,58% avec une Tracking Error de 0,41%
- Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR - R (C) en devise EUR : 3,38% / 2,58% avec une Tracking Error de 0,41%
- Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR - S (C) en devise EUR : 3,18% / 2,58% avec une Tracking Error de 0,41%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BFT AUREUS ISR PART Z C	28 618 862,83	77 631 015,17
BFTFRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I C	34 591 879,20	20 617 300,80
BFT CREDIT 12 MOIS ISR I C	26 705 911,28	20 982 753,65
FREN REP PRES ZCP 05-10-22		30 000 000,00
FRAN GO 4.25 10-23	10 124 200,00	10 110 700,00
FRANCE 1.75% 25/05/2023	9 975 100,00	9 977 300,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 20-09-23	9 960 538,03	9 980 349,75
VOLV TR 0.0 02-23		10 398 600,00
FRAN TREA BILL BTF ZCP 19-10-22		10 000 000,00
CONTINENTAL 0.0% 12-09-23		9 478 624,00

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	29/09/2023
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR E-C</b> Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR I-C</b> Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR R-C</b> Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,01 0,01
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR S-C</b> Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 175 961 670,00

- o Change à terme :
- o Future : 34 961 670,00
- o Options :
- o Swap : 141 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG CREDIT AGRICOLE CIB GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE HSBC FRANCE EX CCF J.P.MORGAN AG FRANCFORT MORGAN STANLEY & CO INTL LONDRES

(\*) Sauf les dérivés listés.





# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## **Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue**

Néant.

## Informations spécifiques

### Droit de vote

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPC.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet [www.bftgestion.fr](http://www.bftgestion.fr), conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.  
Niveau de levier indicatif : 31,91%.

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Dans le cadre de son activité de gestion collective et individuelle, BFT Investment Managers doit se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère. De par son statut de société de gestion de portefeuille, BFT Investment Managers n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPC et mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés.

BFT Investment Managers, filiale d'Amundi Group, a confié l'ensemble de ses activités de transmission et d'exécution d'ordres à Amundi Intermédiation dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Amundi Intermédiation est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de négociation et de réception/transmission d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des intermédiaires s'effectue en concertation entre Amundi Intermédiation et BFT Investment Managers dans le cadre d'un Comité de sélection annuel auquel participe, entre autres, le responsable Conformité de BFT Investment Managers. La liste de sélection qui en résulte fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que la sécurité opérationnelle, le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par nos gérants.

BFT Investment Managers a élaboré une « politique de sélection des intermédiaires et de transmission d'ordres » qui détaille les mesures prises pour assurer le traitement des ordres au mieux de l'intérêt des clients. Ce document est consultable sur le site Internet de BFT Investment Managers : [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com)

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com) le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

### Politique de Rémunérations

#### Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de BFT Investment Managers est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

## **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par BFT Investment Managers à l'ensemble de son personnel (48 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 6 276 477 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 4 551 493 euros, soit 73% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 1 724 984 euros, soit 27% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (4 collaborateurs au 31 décembre 2022) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

## **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### **1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille**

#### *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

## 2. Fonctions commerciales

### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## **Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

BFT Investment Managers applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que BFT Investment Managers exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de BFT Investment Managers. De plus, BFT Investment Managers met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles BFT Investment Managers a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

## **Politique Charbon**

BFT Investment Managers exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

## **Application en gestion passive :**

### **• Fonds passifs ESG**

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de BFT Investment Managers (à l'exception des indices très concentrés).

### **• Fonds passifs non ESG**

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de BFT Investment Managers répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de BFT Investment Managers mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, BFT Investment Managers a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

## **Politique sur le tabac**

Depuis 2018, BFT Investment Managers limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de BFT Investment Managers s'applique



# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, BFT Investment Managers est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. BFT Investment Managers applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par BFT Investment Managers sont disponibles sur son site Internet :

<https://www.bft-im.fr/institutionnels/Developpement-Durable/Notre-engagement-en-investissement-responsable>.

\* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

**Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 septembre 2023**

**BFT CREDIT 6 MOIS ISR**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
BFT INVESTMENT MANAGERS  
90, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement BFT CREDIT 6 MOIS ISR relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## **BFT CREDIT 6 MOIS ISR**

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## **BFT CREDIT 6 MOIS ISR**

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.02.28 11:16:24 +0100



# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## Comptes annuels



# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## Bilan Actif au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>533 200 969,21</b>	<b>738 551 140,33</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>475 641 832,81</b>	<b>600 704 406,86</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	475 641 832,81	600 704 406,86
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		<b>44 990 023,56</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		44 990 023,56
Titres de créances négociables		44 990 023,56
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>54 298 015,15</b>	<b>82 197 273,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	54 298 015,15	82 197 273,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>3 261 121,25</b>	<b>10 659 436,91</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	104 330,00	185 240,00
Autres opérations	3 156 791,25	10 474 196,91
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>240 148,90</b>	<b>328 757,40</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	240 148,90	328 757,40
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>17 717 283,64</b>	<b>94 266 122,47</b>
Liquidités	17 717 283,64	94 266 122,47
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>551 158 401,75</b>	<b>833 146 020,20</b>

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## Bilan Passif au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	537 137 594,13	822 240 771,17
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-7 224 845,38	-4 131 333,80
Résultat de l'exercice (a,b)	16 407 595,61	4 276 380,36
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>546 320 344,36</b>	<b>822 385 817,73</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>153 422,41</b>	<b>194 970,38</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	153 422,41	194 970,38
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	104 330,00	185 240,00
Autres opérations	49 092,41	9 730,38
<b>DETTES</b>	<b>4 684 634,98</b>	<b>10 565 232,09</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	4 684 634,98	10 565 232,09
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>551 158 401,75</b>	<b>833 146 020,20</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## Hors-Bilan au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EUR SHORT EUR-B 1222		17 377 800,00
EURO SCHATZ 1222		1 071 650,00
EURO SCHATZ 1223	34 961 670,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
E6R/0.0/FIX/-0.47		7 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.445		12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.61		10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.539		10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.545		10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.537		10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.503		8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.55		8 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.505		10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.527		8 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.515		12 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.482		10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		8 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.512		15 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.51		10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.432		10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.509		10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.456		10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.476		10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.498		10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.477		7 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.529		8 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.517		10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.487	10 000 000,00	10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.507		10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.506		10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.386		10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.071	10 000 000,00	10 000 000,00
E6R/0.0/FIX/1.036	20 000 000,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.065	24 000 000,00	24 000 000,00
E6R/0.0/FIX/2.3205	24 000 000,00	24 000 000,00
E3R/0.0/FIX/2.828	7 000 000,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.882	10 000 000,00	

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## Hors-Bilan au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OISEST/0.0/FIX/2.942	8 000 000,00	
E3R/0.0/FIX/3.3727	8 000 000,00	
E3R/0.0/FIX/3.5872	10 000 000,00	
E3R/0.0/FIX/3.5222	10 000 000,00	
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## Compte de Résultat au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	509 411,17	63,56
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	8 560 619,09	6 202 096,81
Produits sur titres de créances	21 609,63	1 237,80
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	44 615,86	14 772,65
Produits sur instruments financiers à terme	9 752 043,04	1 652 784,64
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>18 888 298,79</b>	<b>7 870 955,46</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	163 277,27	
Charges sur instruments financiers à terme	431 157,83	1 122 017,49
Charges sur dettes financières	91,75	814 872,90
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>594 526,85</b>	<b>1 936 890,39</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>18 293 771,94</b>	<b>5 934 065,07</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	734 804,80	1 200 660,75
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>17 558 967,14</b>	<b>4 733 404,32</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 151 371,53	-457 023,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>16 407 595,61</b>	<b>4 276 380,36</b>

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## Annexes aux comptes annuels

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.



# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013323003 - Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR O-C : Taux de frais maximum de 0,075% TTC,  
FR0013318722 - Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR R-C : Taux de frais maximum de 0,40% TTC,  
FR0013221694 - Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR S-C : Taux de frais maximum de 0,10% TTC,  
FR0010816439 - Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR I-C : Taux de frais maximum de 0,30% TTC,  
FR0010796425 - Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR E-C : Taux de frais maximum de 0,40% TTC.

## Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans le FCP, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au FCP avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du fonds.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité du FCP peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

## Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'« actif de référence » qui représente l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué une performance de l'indicateur de référence (ESTER) capitalisé majoré de :

- 0,05% pour la part E
- 0,35% pour la part S
- 0,05% pour la part R
- 0,15% pour la part I

Ainsi, à compter du 1er octobre 2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de septembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er octobre 2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans. Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part/action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

## **Affectation des sommes distribuables**

### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le résultat :***

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## *Modalités d'affectation des sommes distribuables :*

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR E-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR I-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR O-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR R-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR S-C	Capitalisation	Capitalisation

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## 2. Évolution de l'actif net au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>822 385 817,73</b>	<b>1 170 812 608,12</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	239 137 369,99	729 390 454,35
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-533 481 876,01	-1 066 766 406,11
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	722 732,91	42 543,45
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 948 983,90	-5 933 441,99
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 326 428,55	1 305 890,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 160 310,00	-26 000,00
Frais de transactions	-23 447,77	-9 647,58
Différences de change	-1 062,61	31 084,34
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	15 586 979,47	-20 708 548,97
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-8 432 435,36	-24 019 414,83
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	24 019 414,83	3 310 865,86
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-6 782 271,14	9 513 877,80
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 987 579,46	9 769 850,60
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-9 769 850,60	-255 972,80
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	17 558 967,14	4 733 404,32
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>546 320 344,36</b>	<b>822 385 817,73</b>

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	17 858 276,05	3,27
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	422 643 391,77	77,36
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	35 140 164,99	6,43
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>475 641 832,81</b>	<b>87,06</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Taux	175 961 670,00	32,21
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>175 961 670,00</b>	<b>32,21</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	457 783 556,76	83,79			17 858 276,05	3,27		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							17 717 283,64	3,24
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	175 961 670,00	32,21						
Autres opérations								

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	51 429 047,32	9,41	183 742 834,06	33,63	240 469 951,43	44,02				
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	17 717 283,64	3,24								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture			58 000 000,00	10,62	117 961 670,00	21,59				
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers			290 355,48	0,05	21 122,40			
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	230 773,90
	Coupons et dividendes en espèces	9 375,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>240 148,90</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	973 018,52
	Frais de gestion fixe	55 954,45
	Frais de gestion variable	0,01
	Collatéraux	3 650 000,00
	Autres dettes	5 662,00
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>4 684 634,98</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-4 444 486,08</b>

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR E-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	233,4216	2 407 896,71
Parts rachetées durant l'exercice	-27,3715	-280 688,15
Solde net des souscriptions/rachats	206,0501	2 127 208,56
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	285,2477	
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR I-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 923,6671	202 600 417,66
Parts rachetées durant l'exercice	-4 276,8457	-447 044 138,79
Solde net des souscriptions/rachats	-2 353,1786	-244 443 721,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 921,7906	
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR O-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 604,707	16 122 326,11
Parts rachetées durant l'exercice	-1 629,078	-16 204 284,58
Solde net des souscriptions/rachats	-24,371	-81 958,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 207,179	
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR R-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR S-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	18 149,122	18 006 729,51
Parts rachetées durant l'exercice	-70 198,597	-69 952 764,49
Solde net des souscriptions/rachats	-52 049,475	-51 946 034,98
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	90 832,421	



# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR E-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR I-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR O-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR R-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR S-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR E-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	5 776,19 0,30
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR I-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	585 333,13 0,13
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR O-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	20 513,07 0,08
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR R-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	0,01 0,01

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR S-C</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	123 182,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/09/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			3 431 325,46
	XS2016807864	CASA LONDON 0.5% 24-06-24 EMTN	1 464 658,52
	XS1790990474	CASA LONDON 1.375% 13-03-25	968 621,48
	XS1069521083	CREDIT AGRICOLE LONDON 2.375% 20/05/2024	998 045,46
TCN			
OPC			54 298 015,15
	FR0014006F17	BFT AUREUS ISR PART Z C	34 166 871,77
	FR0010796433	BFT CREDIT 12 MOIS ISR I C	5 911 213,88
	FR0010232298	BFTFRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I C	14 219 929,50
Instruments financiers à terme			10 000 000,00
	SWP024810801	E3R/0.0/FIX/-0.487	10 000 000,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>67 729 340,61</b>

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	16 407 595,61	4 276 380,36
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>16 407 595,61</b>	<b>4 276 380,36</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR E-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	84 814,24	2 912,06
<b>Total</b>	<b>84 814,24</b>	<b>2 912,06</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR I-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	12 545 462,84	3 332 142,29
<b>Total</b>	<b>12 545 462,84</b>	<b>3 332 142,29</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR O-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	995 228,10	180 838,60
<b>Total</b>	<b>995 228,10</b>	<b>180 838,60</b>

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR R-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1,81	0,19
<b>Total</b>	<b>1,81</b>	<b>0,19</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR S-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 782 088,62	760 487,22
<b>Total</b>	<b>2 782 088,62</b>	<b>760 487,22</b>

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 224 845,38	-4 131 333,80
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-7 224 845,38</b>	<b>-4 131 333,80</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR E-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-39 624,04	-4 057,43
<b>Total</b>	<b>-39 624,04</b>	<b>-4 057,43</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR I-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-5 536 845,26	-3 262 535,55
<b>Total</b>	<b>-5 536 845,26</b>	<b>-3 262 535,55</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR O-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-431 716,41	-160 116,52
<b>Total</b>	<b>-431 716,41</b>	<b>-160 116,52</b>

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR R-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1,39	-0,46
<b>Total</b>	<b>-1,39</b>	<b>-0,46</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR S-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 216 658,28	-704 623,84
<b>Total</b>	<b>-1 216 658,28</b>	<b>-704 623,84</b>



# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>639 130 549,28</b>	<b>617 649 985,59</b>	<b>1 170 812 608,12</b>	<b>822 385 817,73</b>	<b>546 320 344,36</b>
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR E-C en EUR</b>					
Actif net	1 357 280,64	1 139 864,64	1 116 349,47	807 055,84	2 993 300,75
Nombre de titres	130,6311	110,1421	108,1390	79,1976	285,2477
Valeur liquidative unitaire	10 390,17	10 349,03	10 323,28	10 190,40	10 493,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-144,11	-135,71	-48,79	-51,23	-138,91
Capitalisation unitaire sur résultat	75,02	44,75	19,50	36,76	297,33
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR I-C en EUR</b>					
Actif net	517 781 167,82	505 566 317,37	1 010 926 893,58	649 421 264,36	418 663 095,18
Nombre de titres	4 927,0971	4 823,7026	9 656,8673	6 274,9692	3 921,7906
Valeur liquidative unitaire	105 088,48	104 808,76	104 684,76	103 493,93	106 753,04
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1 456,27	-1 373,57	-494,46	-519,92	-1 411,81
Capitalisation unitaire sur résultat	925,23	589,41	334,69	531,02	3 198,91
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR O-C en EUR</b>					
Actif net	61 951 020,87	46 241 426,56	38 802 549,98	31 880 068,00	32 653 255,17
Nombre de titres	6 195,978	4 634,432	3 890,607	3 231,550	3 207,179
Valeur liquidative unitaire	9 998,58	9 977,79	9 973,39	9 865,25	10 181,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-138,52	-130,71	-47,09	-49,54	-134,60
Capitalisation unitaire sur résultat	92,71	61,91	39,28	55,96	310,31

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR R-C en EUR</b>					
Actif net		99,99	99,98	98,89	102,23
Nombre de titres		1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Valeur liquidative unitaire		99,99	99,98	98,89	102,23
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,04	-0,39	-0,46	-1,39
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,07	0,19	1,81
<b>Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR S-C en EUR</b>					
Actif net	58 041 079,95	64 702 277,03	119 966 715,11	140 277 330,64	92 010 591,03
Nombre de titres	58 271,197	65 109,908	120 839,069	142 881,896	90 832,421
Valeur liquidative unitaire	996,05	993,73	992,78	981,77	1 012,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-13,80	-13,01	-4,68	-4,93	-13,39
Capitalisation unitaire sur résultat	8,98	5,92	3,39	5,32	30,62

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
CMZB FRANCFORT 0.625% 28-08-24	EUR	4 000 000	3 881 160,74	0,71
EON SE 0.875% 08-01-25 EMTN	EUR	750 000	726 025,34	0,13
EVON FIN 0.375% 07-09-24 EMTN	EUR	2 000 000	1 934 690,97	0,35
EVON IN 0.625 09-25	EUR	2 000 000	1 870 535,30	0,34
HAMB CO 4.875 03-25	EUR	2 000 000	2 044 239,65	0,38
HOWO WO 0.0 11-24	EUR	4 800 000	4 562 184,10	0,84
INFI TE 0.625 02-25	EUR	200 000	191 360,91	0,03
LEG IMM 0.375 01-26	EUR	1 000 000	910 643,84	0,17
LEG IMM 1.25% 23-01-24 EMTN	EUR	2 000 000	1 999 840,65	0,37
SCBGER 0 1/4 10/15/24	EUR	800 000	771 773,11	0,14
VIER GAS 2.875% 12-06-25 EMTN	EUR	2 500 000	2 474 977,77	0,46
VOLK BA 4.25 01-26	EUR	500 000	505 567,66	0,09
VOLK LE 4.5 03-26	EUR	900 000	903 584,47	0,16
VOLKSWAGEN BANK 1.875% 31-01-24	EUR	8 000 000	8 039 150,53	1,47
VONOVIA SE 0.0% 01-12-25 EMTN	EUR	500 000	453 980,84	0,08
VONOVIA SE 0.0% 16-09-24 EMTN	EUR	5 000 000	4 790 883,35	0,88
VONOVIA SE 1.375% 28-01-26	EUR	500 000	469 946,07	0,08
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>36 530 545,30</b>	<b>6,68</b>
<b>AUSTRALIE</b>				
AURI 2.0% 18-09-24 EMTN	EUR	3 000 000	2 937 132,40	0,54
AURI 3.125% 01-06-26 EMTN	EUR	500 000	490 768,90	0,09
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 3.652% 20-01-26	EUR	1 000 000	1 016 672,83	0,18
<b>TOTAL AUSTRALIE</b>			<b>4 444 574,13</b>	<b>0,81</b>
<b>AUTRICHE</b>				
ERSTE GR BK 0.05% 16-09-25	EUR	1 500 000	1 387 427,72	0,26
ERSTE GR BK 0.875% 22-05-26	EUR	1 500 000	1 389 036,89	0,25
ERSTE GR BK 1.5% 07-04-26 EMTN	EUR	500 000	473 774,89	0,09
OMV AG 1.5% 09-04-24 EMTN	EUR	500 000	497 093,18	0,09
RAIF BA 0.25 01-25	EUR	2 500 000	2 357 664,52	0,43
WIEN AG 2.75 06-25	EUR	1 800 000	1 763 647,04	0,32
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>7 868 644,24</b>	<b>1,44</b>
<b>BELGIQUE</b>				
ARGENTA SPAARBANK 1.0% 06-02-24	EUR	4 500 000	4 480 145,39	0,82
BELFIUS BANK 0.375% 02-09-25	EUR	3 000 000	2 788 190,47	0,51
BELFIUS BANK 1.0% 26-10-24	EUR	800 000	781 057,91	0,14
KBC GR 0.75% 18-10-23 EMTN	EUR	500 000	502 919,55	0,09
KBC GROUPE 1.125% 25-01-24	EUR	2 000 000	1 997 588,06	0,37
KBC GROUPE 2.875% 29-06-25	EUR	3 000 000	2 984 037,52	0,55
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>13 533 938,90</b>	<b>2,48</b>

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>CANADA</b>				
ROYAL BANK OF CANADA E3R+0.43% 17-01-25	EUR	3 700 000	3 742 535,82	0,68
TORO DO 0.375 04-24	EUR	3 500 000	3 433 949,79	0,63
TORONTO DOMINION BANK THE E3R+0.45% 20-01-25	EUR	1 500 000	1 517 162,25	0,28
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>8 693 647,86</b>	<b>1,59</b>
<b>DANEMARK</b>				
DANSKE BK 0.01% 10-11-24 EMTN	EUR	2 000 000	1 991 620,50	0,36
DANSKE BK 1.625% 15-03-24 EMTN	EUR	5 000 000	4 988 593,65	0,92
JYSK BA 0.375 10-25	EUR	3 300 000	3 174 119,26	0,58
NYKRE 0 1/8 07/10/24	EUR	500 000	485 003,32	0,09
NYKREDIT 0.875% 17-01-24 EMTN	EUR	1 700 000	1 694 440,82	0,31
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>12 333 777,55</b>	<b>2,26</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANC DE 0.625 11-25	EUR	500 000	481 504,23	0,09
BANC DE 0.875 07-25	EUR	500 000	471 083,23	0,09
BANCO NTANDER 3.75% 16-01-26	EUR	1 000 000	1 016 108,07	0,18
BANKIA 1.0% 25-06-24 EMTN	EUR	4 500 000	4 409 380,17	0,81
BBVA 0.375% 02-10-24 EMTN	EUR	2 500 000	2 408 995,74	0,44
BBVA 1.0% 21-06-26	EUR	1 500 000	1 387 288,37	0,26
BBVA 1.125% 28-02-24 EMTN	EUR	4 500 000	4 476 847,03	0,82
BBVA 1.75% 26-11-25 EMTN	EUR	1 000 000	966 119,51	0,18
BBVA 4.125% 10-05-26	EUR	1 000 000	1 012 225,05	0,18
CAIXABANK 1.75% 24-10-23 EMTN	EUR	2 500 000	2 537 734,98	0,46
NT CONS FIN 0.375% 17-01-25	EUR	1 500 000	1 435 191,18	0,26
NT CONS FIN 0.375% 27-06-24	EUR	2 500 000	2 435 716,42	0,45
NT CONS FIN 1.0% 27-02-24 EMTN	EUR	4 500 000	4 470 661,77	0,82
SABSM 1 5/8 03/07/24	EUR	1 300 000	1 298 228,44	0,23
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>28 807 084,19</b>	<b>5,27</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
ABBVIE 1.375% 17-05-24	EUR	2 500 000	2 471 121,46	0,46
ABBVIE INC	EUR	1 800 000	1 818 488,23	0,33
AT AND T INC 1.8% 05-09-26	EUR	2 000 000	1 877 301,92	0,34
AT AND T INC 2.4% 15-03-24	EUR	500 000	502 526,47	0,09
ATT 3.55% 18-11-25	EUR	2 000 000	2 005 453,82	0,37
ATT E3R+0.4% 06-03-25	EUR	3 100 000	3 110 911,81	0,57
BAC 2 3/8 06/19/24	EUR	1 000 000	994 695,01	0,18
BAXTER INTL 0.4% 15-05-24 EMTN	EUR	2 000 000	1 957 866,87	0,36
BK AME FIX 07-02-25 EMTN	EUR	4 000 000	3 996 639,46	0,73
BK AMERICA 0.808% 09-05-26	EUR	3 500 000	3 321 005,58	0,60
BK AMERICA E3R+1.0% 22-09-26	EUR	1 000 000	1 003 806,57	0,18
BK AMERICA E3R+1.0% 24-08-25	EUR	2 200 000	2 223 397,27	0,41
C 2 3/8 05/22/24	EUR	1 700 000	1 696 294,64	0,31
CITIGROUP 0.75% 26-10-23 EMTN	EUR	4 000 000	4 019 952,31	0,74
CITIGROUP 1.25% 06-07-26 EMTN	EUR	3 000 000	2 851 377,65	0,52

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CITIGROUP 1.5% 24-07-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 381 955,84	0,44
COMCAST 0.0% 14-09-26	EUR	500 000	446 045,88	0,08
GENE MO 1.0 02-25	EUR	500 000	480 652,82	0,09
JPM C 1.5% 27-01-25 EMTN	EUR	1 000 000	977 528,11	0,17
JPM CHASE 0.625% 25-01-24 EMTN	EUR	3 000 000	2 981 448,02	0,55
KELLOGG 1.0% 17-05-24	EUR	1 000 000	985 337,77	0,18
KRAFT HEINZ FOODS E3R+0.5% 09-05-25	EUR	1 500 000	1 513 054,11	0,28
LGATE 0.5% 06-03-26	EUR	700 000	651 467,47	0,12
MMS USA 0.625% 13-06-25	EUR	1 900 000	1 793 128,74	0,33
MORG STAN CAP 1.75% 11-03-24	EUR	3 500 000	3 498 765,92	0,64
NATL GR 1.0 07-24	EUR	3 500 000	3 421 828,72	0,63
VERIZON COM 3.25% 02/26	EUR	1 000 000	1 001 878,73	0,18
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>53 983 931,20</b>	<b>9,88</b>
<b>FINLANDE</b>				
NORDEA BKP 3.625% 10-02-26	EUR	4 000 000	4 044 600,40	0,74
OP CORP 0.375 06-24	EUR	4 500 000	4 385 128,53	0,80
OP CORPORATE BANK 2.875% 15-12-25	EUR	1 000 000	997 705,67	0,19
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>9 427 434,60</b>	<b>1,73</b>
<b>FRANCE</b>				
ADP 1.5% 07-04-25	EUR	1 000 000	973 046,29	0,18
AIRB GR 1.625 04-25	EUR	1 000 000	974 021,00	0,18
ALD 0.375% 19-10-23 EMTN	EUR	7 600 000	7 614 991,58	1,40
ALD 1.25% 02-03-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 333 418,77	0,43
ALD 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	2 100 000	2 211 681,00	0,40
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11-11-25	EUR	1 000 000	1 017 011,36	0,19
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 3.375% 04-01-26	EUR	800 000	801 631,22	0,15
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 4.625% 02-12-24	EUR	700 000	713 188,44	0,13
ARVA SE 0.0 09-24	EUR	6 500 000	6 232 586,36	1,14
ARVA SE 0.0 10-25	EUR	3 500 000	3 207 090,18	0,59
ARVA SE 4.0 09-26	EUR	500 000	494 645,70	0,09
Banque Stellantis France 3.875 01-26	EUR	1 900 000	1 935 044,52	0,36
BFCM 1.625% 19-01-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 394 386,50	0,43
BFCM BA 0.01 03-25	EUR	4 000 000	3 773 222,71	0,69
BFCM BA 1.0 05-25	EUR	1 000 000	953 569,33	0,17
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.01% 11-05-26	EUR	500 000	450 224,05	0,08
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.75% 08-06-26	EUR	1 000 000	918 888,78	0,17
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.75% 17-07-25	EUR	1 500 000	1 416 196,71	0,26
BNP 1 1/8 10/10/23	EUR	5 900 000	5 961 660,35	1,09
BNP PAR 0.5% 15-07-25 EMTN	EUR	2 000 000	1 942 444,99	0,35
BNP PAR 1.0% 17-04-24 EMTN	EUR	2 000 000	1 976 298,91	0,36
BNP PAR 1.0% 27-06-24 EMTN	EUR	300 000	294 183,52	0,06
BNP PAR 1.25% 19-03-25 EMTN	EUR	1 000 000	966 865,39	0,17
BPCE 0.625% 26-09-24 EMTN	EUR	3 300 000	3 190 407,38	0,59
BPCE 0.875% 31-01-24 EMTN	EUR	2 800 000	2 787 168,85	0,51

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BPCE 1.0% 15-07-24	EUR	500 000	489 430,12	0,09
BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 510 244,44	0,46
CARRE 0.75% 26-04-24 EMTN	EUR	2 100 000	2 067 981,23	0,38
COMP DE 0.625 03-24	EUR	500 000	494 213,85	0,09
COVIVIO SA 1.625% 17-10-24	EUR	1 000 000	986 982,55	0,18
CRED MU 0.01 01-26	EUR	500 000	455 641,38	0,09
CRED MU 1.375 01-25	EUR	500 000	487 776,89	0,09
E 0.875% 27-03-24 EMTN	EUR	500 000	494 909,81	0,09
EDF 4.625% 09-24	EUR	600 000	604 444,23	0,11
FRAN 0.125% 16-03-26	EUR	2 500 000	2 283 566,54	0,42
G 1.5% 20-01-25 EMTN	EUR	500 000	489 826,36	0,09
LEGRAND 0.5% 09-10-23	EUR	500 000	502 161,63	0,09
L OREAL S A 0.375% 29-03-24	EUR	500 000	492 569,06	0,09
ORANO SA 4.875% 23-09-24 EMTN	EUR	1 000 000	1 007 162,73	0,18
PERNOD RICARD 0.0% 24-10-23	EUR	1 000 000	997 658,66	0,19
PERNOD RICARD 2.125% 27-09-24	EUR	1 000 000	982 666,52	0,18
PSA BANQUE FRANCE 0.625% 21-06-24	EUR	8 000 000	7 816 319,01	1,43
PUBL GROU 0.5% 03-11-23	EUR	1 000 000	1 001 510,90	0,18
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.625% 11-04-25	EUR	500 000	485 010,39	0,09
SG 1.125% 23-01-25 EMTN	EUR	500 000	484 010,59	0,09
SG 1.25% 15-02-24 EMTN	EUR	5 000 000	4 986 208,66	0,92
SG 1.5% 30-05-25 EMTN	EUR	2 500 000	2 467 059,11	0,45
SOCI DES A 2.95% 17-01-24 EMTN	EUR	1 000 000	1 018 078,40	0,19
STE DES 1.5% 15-01-24 EMTN	EUR	1 000 000	1 003 202,33	0,18
STE DES 1.875% 15-01-25 EMTN	EUR	200 000	197 156,14	0,03
THALES 0.75% 23-01-25 EMTN	EUR	1 900 000	1 828 409,03	0,33
THALES 0.875% 19-04-24 EMTN	EUR	3 000 000	2 956 580,87	0,54
THALES SA	EUR	1 500 000	1 362 483,11	0,25
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% 09-04-25	EUR	1 500 000	1 466 344,53	0,26
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>97 953 482,96</b>	<b>17,93</b>
<b>IRLANDE</b>				
CA AUTO 4.375 06-26	EUR	1 500 000	1 521 903,04	0,28
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.0% 16-04-24	EUR	4 200 000	4 108 201,73	0,75
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.125% 16-11-23	EUR	5 400 000	5 380 563,32	0,98
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.5% 13-09-24	EUR	1 300 000	1 254 302,55	0,23
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>12 264 970,64</b>	<b>2,24</b>
<b>ITALIE</b>				
ACEA 2.625% 15-07-24 EMTN	EUR	2 000 000	1 985 800,97	0,36
INTE 1.0% 04-07-24 EMTN	EUR	3 000 000	2 937 090,24	0,54
INTE 2.125% 26-05-25 EMTN	EUR	1 000 000	971 359,63	0,18
LEASYS 0.0% 22-07-24	EUR	5 800 000	5 612 640,86	1,03
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 1.5% 10-04-24	EUR	3 000 000	2 980 027,09	0,54
UNICREDIT 0.5% 09-04-25 EMTN	EUR	2 500 000	2 364 055,01	0,44
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>16 850 973,80</b>	<b>3,09</b>

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>JAPON</b>				
ASAH BR 1.151 09-25	EUR	3 000 000	2 842 555,96	0,52
ASAHI BREWERIES 0.01% 19-04-24	EUR	4 900 000	4 790 434,91	0,87
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 0.339% 19-07-24	EUR	1 000 000	971 191,75	0,18
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 2.264% 14-06-25	EUR	6 000 000	5 953 557,06	1,09
MITS UF 3.273 09-25	EUR	500 000	495 450,65	0,09
MIZU FI 0.184 04-26	EUR	2 500 000	2 264 795,89	0,42
MIZU FI 0.523 06-24	EUR	1 500 000	1 466 209,42	0,27
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.118% 06-09-24	EUR	800 000	771 644,70	0,14
MIZUHO FINANCIAL GROUP 1.02% 11-10-23	EUR	4 700 000	4 743 771,05	0,87
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>24 299 611,39</b>	<b>4,45</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
ALATPF 1 01/07/25	EUR	2 000 000	1 863 100,85	0,34
CNH IND 0.0 04-24	EUR	500 000	489 951,53	0,09
TRAT FI 0.125 03-25	EUR	800 000	750 644,07	0,14
TRAT FI 0.125 11-24	EUR	4 500 000	4 300 936,48	0,79
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 0.0% 14-06-24	EUR	1 500 000	1 455 445,16	0,26
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>8 860 078,09</b>	<b>1,62</b>
<b>MEXIQUE</b>				
AMERICA MOVIL 1.5% 10-03-24	EUR	4 000 000	3 985 894,03	0,73
<b>TOTAL MEXIQUE</b>			<b>3 985 894,03</b>	<b>0,73</b>
<b>NORVEGE</b>				
DNB BANK A 1.625% 31-05-26	EUR	5 000 000	4 819 908,32	0,89
SANT CO 0.125 02-25	EUR	2 000 000	1 887 336,89	0,35
SANT CO 0.125 04-26	EUR	1 200 000	1 083 508,24	0,20
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 0.625% 25-03-24	EUR	4 700 000	4 634 397,11	0,84
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 2.875% 20-09-25	EUR	2 000 000	1 951 274,45	0,36
TELENOR AS 0.75% 31-05-26 EMTN	EUR	500 000	461 458,92	0,08
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>14 837 883,93</b>	<b>2,72</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ABN AMRO BK 3.75% 20-04-25	EUR	3 300 000	3 343 329,78	0,61
CRH FU 1.875% 09-01-24 EMTN	EUR	2 500 000	2 519 324,83	0,46
DAIM TR 3.875 06-26	EUR	1 500 000	1 508 169,00	0,28
ENEL FI 0.0 06-24	EUR	3 000 000	2 914 951,95	0,53
HEINEKEN NV 3.875% 23-09-24	EUR	1 700 000	1 699 967,20	0,31
HELLA FINANCE INTERNATIONAL BV 1.0% 17-05-24	EUR	2 200 000	2 162 844,85	0,39
ING GROEP NV 0.1% 03-09-25	EUR	5 500 000	5 294 786,62	0,97
ING GROEP NV 1.125% 14-02-25	EUR	1 500 000	1 451 354,52	0,26
KONINKLIJKE PHILIPS NV 1.375% 30-03-25	EUR	1 000 000	967 300,17	0,17
KONI PH 0.5 05-26	EUR	1 500 000	1 370 832,42	0,25
LEAS CO 0.25 02-26	EUR	1 500 000	1 362 083,98	0,25
LEAS CO 2.125 05-25	EUR	1 000 000	975 633,01	0,18
LEASEPLAN CORPORATION NV 1.375% 07-03-24	EUR	2 700 000	2 688 321,89	0,50
NATU FI 0.875 05-25	EUR	1 000 000	952 802,16	0,18

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NATU FI 1.25 01-26	EUR	3 000 000	2 847 017,18	0,52
NIBC BANK NV 0.875% 08-07-25	EUR	2 000 000	1 880 370,12	0,35
NIBC BANK NV 2.0% 09-04-24	EUR	200 000	199 104,84	0,04
NV LUCH 0.0 04-25	EUR	1 239 000	1 159 856,64	0,21
THERMO FISHER SCIENTIFIC FINANCE I BV E3R+0.2% 18-11-23	EUR	2 500 000	2 512 591,34	0,46
VOLK IN 3.875 03-26	EUR	3 500 000	3 527 145,34	0,65
VOLK IN 4.125 11-25	EUR	1 500 000	1 548 958,46	0,28
WINT DE 0.84 09-25	EUR	1 000 000	932 824,09	0,17
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>43 819 570,39</b>	<b>8,02</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BARC 1.875% 08-12-23 EMTN	EUR	1 200 000	1 213 939,57	0,22
BARCLAYS 1.375% 24-01-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 937 074,16	0,36
BARCLAYS 3.375% 02-04-25 EMTN	EUR	3 500 000	3 538 741,69	0,64
CASA LONDON 0.5% 24-06-24 EMTN	EUR	1 500 000	1 464 658,52	0,26
CASA LONDON 1.375% 13-03-25	EUR	1 000 000	968 621,48	0,18
COCA EUR 2.625% 06-11-23 EMTN	EUR	3 000 000	3 067 073,08	0,56
CREDIT AGRICOLE LONDON 2.375% 20/05/2024	EUR	1 000 000	998 045,46	0,18
HSBC 0.875% 06-09-24	EUR	4 000 000	3 886 414,93	0,71
LLOY BA 0.375 01-25	EUR	2 000 000	1 909 778,75	0,35
LLOY BA 2.375 04-26	EUR	2 000 000	1 945 912,83	0,36
NATWEST GROUP 2.0% 04-03-25	EUR	3 000 000	3 003 638,08	0,55
NATWEST MKTS 0.125% 12-11-25	EUR	2 000 000	1 838 676,31	0,34
NATWEST MKTS 2.75% 02-04-25	EUR	1 000 000	994 443,11	0,18
NATWEST MKTS E3R+0.98% 13-01-26	EUR	1 500 000	1 527 530,85	0,27
ROYAL BK SCOTLAND GROUP 0.75% 15-11-25	EUR	500 000	483 742,54	0,09
SANT UK 0.391 02-25	EUR	500 000	492 328,84	0,10
WPP FINA 3.0% 20-11-23 EMTN	EUR	500 000	512 099,73	0,10
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>29 782 719,93</b>	<b>5,45</b>
<b>SUEDE</b>				
AKEL RE 1.125 03-24	EUR	2 000 000	1 978 283,49	0,36
ALFA LA 0.25 06-24	EUR	1 800 000	1 750 235,13	0,32
ASSA ABLOY AB 3.75% 13-09-26	EUR	3 000 000	3 000 735,30	0,55
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 1.875% 10-12-25	EUR	1 000 000	969 333,14	0,18
SCA HYG 1.125% 05-03-25 EMTN	EUR	2 500 000	2 407 577,38	0,44
SCA HYG 1.125% 27-03-24 EMTN	EUR	1 000 000	991 287,28	0,18
SCANIA CV AB 0.5% 06-10-23	EUR	9 000 000	9 041 931,04	1,66
SCANIA CV AB 2.25% 03-06-25	EUR	2 500 000	2 434 725,70	0,44
SECURIT 1.125% 20-02-24 EMTN	EUR	4 500 000	4 471 235,47	0,82
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 0.05% 01-07-24	EUR	2 000 000	1 941 787,75	0,36
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 3.25% 24-11-25	EUR	2 000 000	2 023 853,27	0,37
SVEN KU 1.25 09-25	EUR	2 500 000	2 369 544,05	0,43
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.75% 05-05-26	EUR	2 000 000	2 014 349,04	0,37
SWEDBANK AB 0.25% 09-10-24	EUR	1 700 000	1 640 261,34	0,30
SWEDBANK AB 0.75% 05-05-25	EUR	1 500 000	1 425 769,82	0,26



# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SWEDBANK AB 3.75% 14-11-25	EUR	500 000	512 459,95	0,09
VATTENFALL AB E3R+0.5% 18-04-24	EUR	700 000	707 286,03	0,13
VLVY 1 5/8 09/18/25	EUR	500 000	477 588,11	0,09
VOLV TR 0.125 09-24	EUR	2 200 000	2 118 506,82	0,39
VOLV TR 3.5 11-25	EUR	1 400 000	1 414 945,34	0,26
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>43 691 695,45</b>	<b>8,00</b>
<b>SUISSE</b>				
UBS GROUP AG 1.0% 21-03-25	EUR	2 500 000	2 472 180,73	0,45
UBS GROUP AG 1.5% 30-11-24	EUR	1 200 000	1 199 193,50	0,22
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>3 671 374,23</b>	<b>0,67</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>475 641 832,81</b>	<b>87,06</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>475 641 832,81</b>	<b>87,06</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
BFT AUREUS ISR PART Z C	EUR	334	34 166 871,77	6,26
BFT CREDIT 12 MOIS ISR I C	EUR	22	5 911 213,88	1,08
BFTFRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I C	EUR	1 050	14 219 929,50	2,60
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>54 298 015,15</b>	<b>9,94</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>54 298 015,15</b>	<b>9,94</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>54 298 015,15</b>	<b>9,94</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO SCHATZ 1223	EUR	-333	104 330,00	0,02
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>104 330,00</b>	<b>0,02</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>104 330,00</b>	<b>0,02</b>
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<b>Swaps de taux</b>				
E3R/0.0/FIX/-0.071	EUR	10 000 000	497 425,20	0,09
E3R/0.0/FIX/-0.487	EUR	10 000 000	443 576,59	0,08
E3R/0.0/FIX/2.828	EUR	7 000 000	-49 092,41	-0,01
E3R/0.0/FIX/3.3727	EUR	8 000 000	24 961,32	0,01
E3R/0.0/FIX/3.5222	EUR	10 000 000	37 082,64	
E3R/0.0/FIX/3.5872	EUR	10 000 000	3 538,41	
E6R/0.0/FIX/1.036	EUR	20 000 000	1 093 926,21	0,20
E6R/0.0/FIX/2.3205	EUR	24 000 000	435 513,95	0,08
OISEST/0.0/FIX/2.065	EUR	24 000 000	432 798,50	0,08
OISEST/0.0/FIX/2.882	EUR	10 000 000	84 819,26	0,02
OISEST/0.0/FIX/2.942	EUR	8 000 000	103 149,17	0,02
<b>TOTAL Swaps de taux</b>			<b>3 107 698,84</b>	<b>0,57</b>
<b>TOTAL Autres instruments financiers à terme</b>			<b>3 107 698,84</b>	<b>0,57</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>3 212 028,84</b>	<b>0,59</b>

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-104 330	-104 330,00	-0,02
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-104 330,00</b>	<b>-0,02</b>
<b>Créances</b>			<b>240 148,90</b>	<b>0,04</b>
<b>Dettes</b>			<b>-4 684 634,98</b>	<b>-0,85</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>17 717 283,64</b>	<b>3,24</b>
<b>Actif net</b>			<b>546 320 344,36</b>	<b>100,00</b>

Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR R-C	EUR	1,0000	102,23
Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR O-C	EUR	3 207,179	10 181,30
Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR I-C	EUR	3 921,7906	106 753,04
Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR E-C	EUR	285,2477	10 493,68
Part BFT CREDIT 6 MOIS ISR S-C	EUR	90 832,421	1 012,97

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

**Annexe(s)**

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
BFT CREDIT 6 MOIS ISR

Identifiant d'entité juridique :  
969500SC6IC7SSQVPP83

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **56,75 %** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

**Les indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0.603 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0.06 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à

travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé



en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/10/2022 au 30/09/2023**

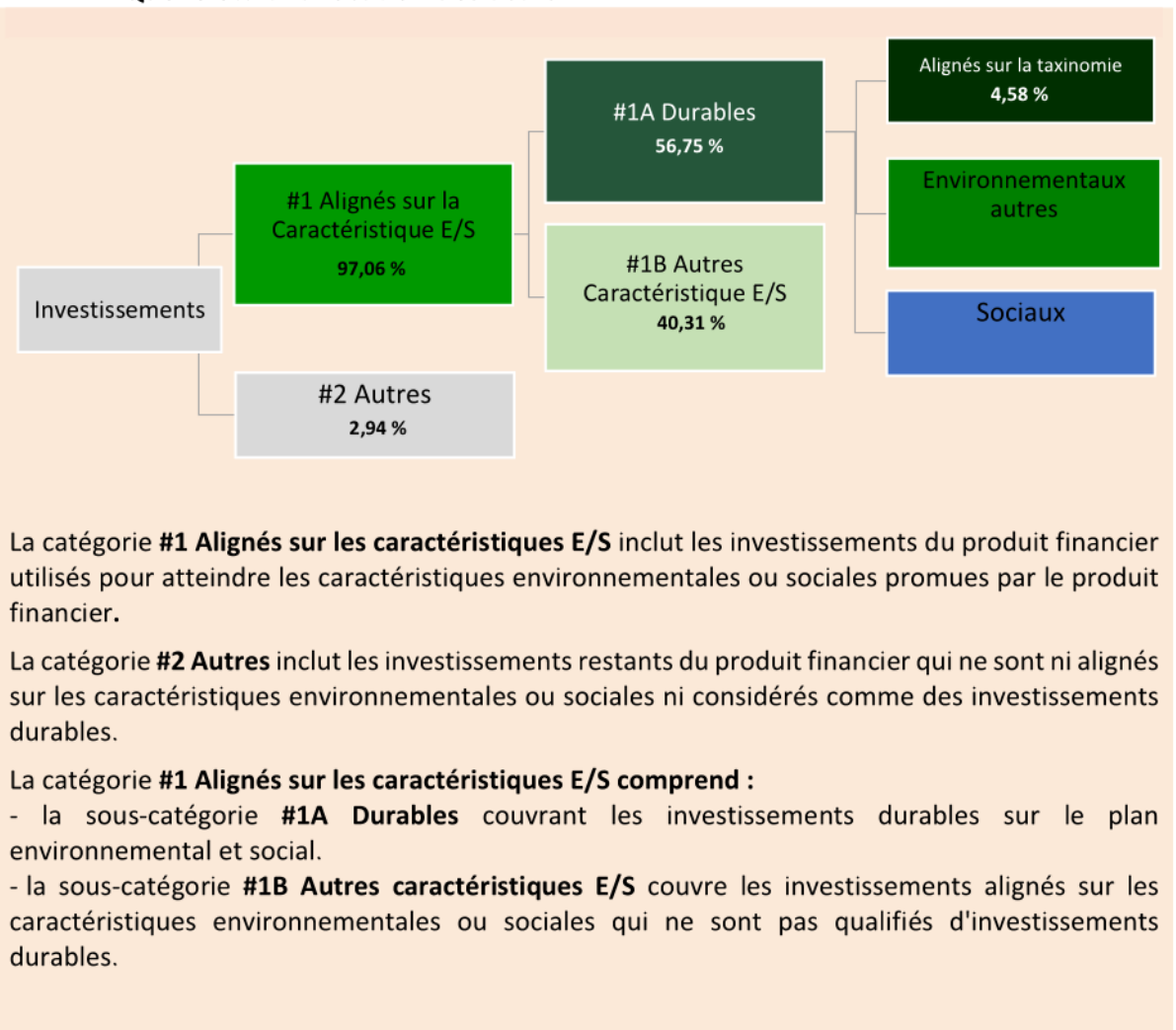
Investissements les plus importants	Secteur	Sub-Secteur	Pays	% d'actifs
BFT AUREUS ISR - Z (C)	Fonds		FRA	6,31 %
BFT CREDIT 12 MOIS ISR-I	Fonds		FRA	1,84 %
BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR	Fonds		FRA	1,80 %
VW 1.875% 01/24 EMTN	Conso cyclique		DEU	1,49 %
BSTLAF 0.625% 06/24	Conso cyclique		FRA	1,44 %
SCANIA 2.25% 06/25 EMTN	Conso cyclique		SWE	1,17 %
ARVASL 0% 09/24 EMTN	Industrie		FRA	1,15 %
MUFG VAR 06/25 EMTN	Finance		JPN	1,10 %
LEASYS 0% 07/24	Industrie		ITA	1,04 %
CAABNK 0.125% 11/23 EMTN	Conso cyclique		ITA	0,99 %
INTNED VAR 09/25 EMTN	Finance		NLD	0,98 %
NDAFH VAR 02/26 EMTN	Finance		FIN	0,93 %
DANBNK 1.625% 03/24 EMTN	Finance		DNK	0,92 %
SOCGEN 1.25% 02/24 EMTN	Finance		FRA	0,92 %
DNBNO VAR 05/26 EMTN	Finance		NOR	0,89 %



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
	Finance	51,41 %
	Conso cyclique	11,72 %
	Fonds	9,95 %

	<i>Industrie</i>	9,36 %
	<i>Conso non cyclique</i>	6,29 %
	<i>Services de communication</i>	3,26 %
	<i>Services publics</i>	3,25 %
	<i>Immobilier</i>	1,38 %
	<i>Énergie</i>	0,26 %
	<i>Technologies de l'info.</i>	0,04 %
	<i>Liquidités</i>	3,07 %



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 4,58 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles

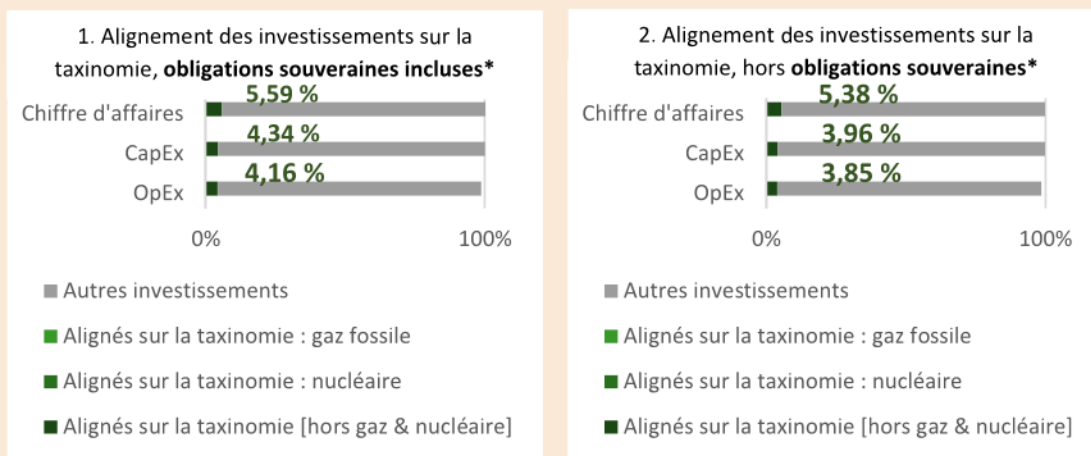
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les

activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures

### ● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 30/09/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,01 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,69 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

### ● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.

performances réalisables.



Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**  
Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**  
Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**  
Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

# OPCVM BFT CREDIT 6 MOIS ISR

## Loi Energie Climat (LEC)

*Le présent rapport annuel sera complété des informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable.*



## **BFT Investment Managers**

Société Anonyme au capital de 1 600 000 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n°GP 98 026

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 334 316 965 RCS Paris